

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

Déclaration du groupe de la CGT

Le sujet des filières lin et chanvre à l'origine de matériaux biosourcés est porteur d'innovations technologiques, de préoccupations environnementales et sociales : cultiver local en tenant compte de la qualité des sols et du climat, réduire les émissions de gaz à effet de serre, assurer une production et des transformations au niveau des territoires qui prennent appui sur des savoir-faire anciens et des recherches valorisant les fibres de lin et de chanvre, contribuer au maintien d'un tissu économique associant agriculteurs, artisans et salariés des industries de transformation.

L'avis est l'occasion de redécouvrir des cultures traditionnelles qui avaient dans les siècles passés fait la richesse de territoires et ouvrent aujourd'hui de nouvelles possibilités de création d'activité et de valeur souvent sous forme coopérative et ce dans des domaines très variés.

La CGT voudrait insister sur plusieurs points :

- la nécessité de poursuivre la recherche afin d'améliorer les performances des matériaux à base de lin et de chanvre, de mieux connaître les conséquences sur la santé des salariés, des utilisateurs et des populations pour permettre une industrialisation plus importante des produits ;
- la montée en puissance de l'information et de la communication auprès du grand public et des professionnels en particulier les artisans ;
- la formation des salariés et de façon plus générale des professionnels dans les différents secteurs d'activité.

Concernant la filière lin composite, la CGT attire l'attention des pouvoirs publics sur une fibre produite en France qui entre dans la composition de notre quotidien par les articles de sport et loisirs, les applications dans le nautisme, l'automobile, l'aéronautique, le design grâce à une recherche publique mais transformée d'autres pays alors que les développements devraient être réalisés sur le territoire national.

De même pour la filière textile, si le lin dans la mode et l'art de vivre est bien une réalité, si la culture mobilise une main-d'œuvre spécialisée et non délocalisable, la transformation doit s'ancrer dans les territoires où les savoir-faire perdurent encore. Aujourd'hui l'ensemble de la transformation part en Asie et revient en France sous forme de produits finis ou semi-finis. Au moment où la France

souhaite mettre en avant son exemplarité dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous demandons donc une relocalisation des activités industrielles sur notre territoire.

Si le lin et le chanvre ont été parmi les premières ressources développées par l'homme, elles peuvent aujourd'hui être des fibres d'avenir à condition d'ancrer des possibilités de production et d'industrialisation dans les territoires.

L'avis propose de développer ces filières dans une dynamique de développement durable, ce que la CGT partage.

La CGT a voté l'avis.